



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

architectes

Question écrite n° 17492

## Texte de la question

M. Alain Joyandet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication concernant le possible passage du seuil obligatoire de recours à un architecte de 170 m<sup>2</sup> à 20 m<sup>2</sup>. Depuis plusieurs mois, un projet de loi serait à l'étude, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement, pour permettre aux architectes d'intervenir de façon obligatoire dans le cadre de la construction neuve et rénovation, non pas à partir de 170 m<sup>2</sup> mais de 20 m<sup>2</sup>. Certaines professions du bâtiment sont inquiètes des possibles augmentations du coût de la construction, et de ne pas avoir été consultées. Il souhaiterait donc connaître la réalité de ces rumeurs, les concertations actuellement menées et les éventuels tenants et aboutissants d'une telle décision.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Joyandet](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17492

**Rubrique :** Architecture

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 février 2008, page 1523

**Question retirée le :** 22 avril 2008 (Fin de mandat)